



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



51^e CONSEIL DIRECTEUR **63^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, DC, É-U, du 26 au 30 septembre 2011

Point 4.12 de l'ordre du jour

CD51/15, Rév. 1, Add. I (Fr.)
28 septembre 2011
ORIGINAL: ESPAGNOL

TABLE RONDE SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Rapport résumé du débat

Introduction

1. Le 51^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé a donné l'occasion aux États membres d'analyser et de discuter l'impact sur la santé publique de la résistance aux antimicrobiens, ainsi que les interventions qui doivent être menées à bien pour minimiser les conséquences de cette menace pour le contrôle des maladies infectieuses.

2. Cette table ronde se déroule sur le thème de la Journée mondiale de la Santé 2011 : « Combattons la résistance aux antimicrobiens : si nous n'agissons pas aujourd'hui, il n'y aura pas de soins demain ». Ce thème souligne l'importance du confinement de la résistance aux antimicrobiens, et prétend que soient établies et appliquées les mesures qui peuvent réduire et prévenir la propagation des formes pharmaco-résistantes de maladies, souvent mortelles.

Résumé de la justification

3. Les États membres et le Bureau sanitaire panaméricain ont pris conscience de l'importance de ce thème depuis plus d'une décennie. Le 41^e Conseil directeur a approuvé la résolution CD41.R14 (1999), Maladies infectieuses émergentes et réémergentes et résistance aux antimicrobiens, qui exhorte les États membres « à réviser les politiques et normes légales sur l'usage rationnel des antimicrobiens dans le but d'introduire des changements tendant à contrôler la croissance de la résistance à ces médicaments » (incise 1.c). Dans la résolution WHA58.27 (2005), l'Assemblée mondiale de la Santé a demandé au Directeur général d'accélérer l'application des résolutions WHA51.17 (1998) et WHA54.14 (2001) en relation au confinement de la résistance aux

antimicrobiens et la sécurité sanitaire, en élargissant et renforçant la prestation de l'appui technique aux États membres. Dans la résolution WHA51.17, les États membres étaient priés instamment d'adopter des mesures destinées à promouvoir l'utilisation appropriée et coût-efficace des antimicrobiens ; d'interdire la distribution d'antimicrobiens sans une prescription ou une ordonnance d'un professionnel de la santé qualifié ; d'améliorer les pratiques pour empêcher la propagation de l'infection et, de cette manière, la propagation de pathogènes résistants. Les pays étaient également priés instamment de développer des systèmes durables pour détecter les pathogènes résistants, et de surveiller les quantités et modalités d'usage des antimicrobiens et les effets des mesures de contrôle. Dans la résolution WHA60.16, l'Assemblée de la Santé a demandé au Directeur général de renforcer le rôle de chef de file de l'OMS concernant l'encouragement de l'usage rationnel des médicaments de forme scientifique documentée et d'aider les pays à appliquer les programmes nationaux.

4. Dans le débat de la table ronde, les ministres de la santé ont eu l'occasion de délibérer sur les répercussions de la résistance aux antimicrobiens sur différentes perspectives : répercussions sociales et économiques ; l'information épidémiologique et son usage possible ; et les méthodes de confinement. Les conclusions de ce débat serviront de guide aux stratégies et aux activités dont l'objectif est le confinement de la résistance aux antimicrobiens. Pour faciliter l'exercice de la gouvernance des ministères, l'OMS a lancé à l'occasion de la Journée mondiale de la Santé un ensemble de politiques qui offre le cadre des interventions spécifiques : a) adopter un plan national intégral doté du financement nécessaire assujéti à la reddition des comptes et soutenu par l'engagement de la société civile ; b) renforcer la capacité de surveillance et de laboratoire ; c) vérifier l'accès continu aux médicaments essentiels de qualité garantie ; d) réglementer et promouvoir l'utilisation rationnelle des médicaments, y compris pour l'élevage et pour assurer des soins adéquats aux patients ; e) renforcer la prévention et le contrôle des infections ; et f) encourager la recherche, les innovations et la mise au point de nouveaux outils.

5. Le docteur Patrick Kelley, Directeur du Conseil pour le développement de l'Académie de science africaine de l'Institut de Médecine des États-Unis, a prononcé le discours d'ouverture de la table ronde. Dans sa présentation, le Dr Kelley a établi comment la résistance aux antimicrobiens a un impact sur la morbidité des maladies non transmissibles et sur les coûts des traitements de santé. Ceci, conjugué au développement toujours plus réduit de nouveaux antimicrobiens, fait ressortir la nécessité d'interventions complexes pour le confinement des résistances qui comprennent leur surveillance, le contrôle des infections associées aux soins de santé, la sélection et la qualité des médicaments, l'utilisation rationnelle d'antimicrobiens dans l'industrie de l'élevage et l'éducation de la communauté.

Résultat des discussions sur les répercussions sanitaires, sociales et économiques et la résistance aux antimicrobiens

6. Quelques coûts directs et indirects de la résistance aux antimicrobiens ont été présentés aux États membres. Parmi les coûts directs, il y a une plus grande quantité de jours d'hospitalisation, l'usage accru d'antimicrobiens de deuxième et troisième génération, la recherche et le diagnostic pour détecter la dissémination de souches résistantes, et les mesures de confinement et d'isolement. Parmi les coûts indirects ont été indiqués la charge économique pour le patient et la famille à cause des jours perdus supplémentaires, la perte de santé du patient et un temps plus long d'incapacité, ainsi que la perte de l'efficacité des médicaments et de la confiance dans le système de santé. Les États membres ont reconnu qu'ils n'étaient pas arrivés à déterminer les coûts dans leur totalité.

7. Quelques États membres ont mentionné le problème de l'accès à la santé, étant donné que les systèmes de santé fragmentés traitent de manière différenciée le problème des infections hospitalières et que l'accès a une relation avec le développement des résistances. Certains pays ont observé une augmentation considérable des flambées qui enregistrent des décès liés à des infections hospitalières causées par des bactéries multi-résistantes. Bien que dans certains pays il existe une législation visant à limiter l'utilisation des antimicrobiens sous ordonnance médicale, dans la pratique, il est difficile de faire appliquer cet aspect de la législation. Il s'avère donc nécessaire que la législation doit être plus rigoureuse en ce qui concerne l'usage des antimicrobiens, la prescription dans l'usage ambulatoire et dans la communauté, le temps du traitement et les doses, en plus de devoir compter sur des moyens de diagnostic rapide pour appuyer la prescription appropriée des antimicrobiens et d'autres mesures de contrôle des infections telles que l'hygiène des mains, la surveillance et l'isolement rapide suite au diagnostic.

8. Les États membres se sont intéressés également à la surveillance de l'utilisation des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et la nécessité de disposer d'une analyse de coût-avantage qui montre l'effet de l'usage de ces médicaments dans ce secteur et leur coût pour la santé humaine. Le secteur de la santé humaine a déjà reconnu le danger de l'usage indu des antimicrobiens dans les êtres humains et il est souhaité que le secteur de l'élevage reconnaisse également ces risques. Il est nécessaire d'établir une meilleure régulation destinée à l'industrie de l'élevage en ce qui concerne la restriction et les conditions de l'utilisation des antimicrobiens, en plus de mécanismes de surveillance qui répondent à ces questionnements.

9. Quelques pays ont mis en œuvre avec succès des mesures pour réduire l'usage inutile des antimicrobiens, comme par exemple réduire leur prescription dans les traitements qui ne sont pas indiqués cliniquement, des stratégies de communication sociale pour réduire l'utilisation inappropriée d'antimicrobiens de la part du public en

général et la mise en place d'un système d'information pour évaluer l'effet des mesures établies. Par ailleurs, certains États membres ont adopté des mesures strictes de contrôle des bactéries résistantes avec la réduction qui a suivi de leur dissémination et une diminution de la résistance aux antimicrobiens dans certains pathogènes marqueurs.

10. Si la résistance aux antimicrobiens n'est pas maîtrisée, les mesures pour la combattre, en particulier dans les situations de flambées, sont excessivement coûteuses, et ces coûts proviennent généralement du budget national, réduisant ainsi les ressources qui autrement auraient été consacrées à d'autres domaines de la santé publique. Les États membres ont voulu connaître les actions de l'OPS/OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens, ainsi que les mesures pour sauvegarder leur efficacité. L'OPS/OMS est disposée à établir des règles pour aligner les contributions des pays au moyen de l'élaboration d'une stratégie qui met en place des mesures régionales pour le confinement de la résistance aux antimicrobiens.

Résultat du débat sur le degré de la résistance aux antimicrobiens dans la Région et ses tendances

11. Le Vice-président du Conseil directeur a entamé le débat sur les progrès et les défis de la surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans la Région. Il a souligné que la surveillance est nécessaire pour établir les stratégies et les politiques de confinement de la résistance. Le présentateur, le Dr Mario Raviglione, a fait des commentaires sur l'ensemble mondial de politiques de l'OMS, présenté dans le cadre de la Journée mondiale de la Santé, qui a été appuyé par des exemples de différentes régions et maladies, telles que le paludisme et la tuberculose, ainsi que des pathogènes tels que *Shigella* spp. et *Staphylococcus aureus* résistant à la méthycilline. Ces exemples sont le produit de systèmes de surveillance fondés sur des données de laboratoire qui ont été fructueuses et qui ont été employées dans la prise de décisions.

12. Les États membres ont exprimé leur inquiétude du fait qu'il n'y a pas de données représentatives sur la résistance antimicrobienne dans certains pays de la Région. Il s'agit là d'un signal d'alarme sur la capacité et la fiabilité de l'information des laboratoires de microbiologie qui doivent se conformer aux normes internationales de qualité.

13. En ce qui concerne l'usage de l'information des laboratoires de microbiologie, ils ont mentionné l'importance de disposer, à niveau national et supranational, de laboratoires de référence qui appuient l'analyse et la détection de mécanismes de résistance émergents, et dont l'information se répercute sur une plus grande capacité du réseau de laboratoires et une prise de décisions juste. De plus, ils ont indiqué que les systèmes électroniques pour le suivi de la résistance et de la consommation des antimicrobiens ont été utiles.

14. Les « comités d'antimicrobiens », créés par mandat gouvernemental, sont un mécanisme qui facilite l'usage de l'information sur la résistance aux antimicrobiens pour la formulation de politiques orientées sur le confinement. La volonté politique formalisée au moyen d'accords ministériels a été essentielle pour promouvoir l'utilisation rationnelle des antimicrobiens, qui implique la formation du personnel de santé et l'éducation de la communauté. Quelques États membres ont échangé des expériences réussies dans la réglementation de la dispense d'antimicrobiens, fondées sur des données factuelles et les données de surveillance.

Résultat du débat sur l'approche multi-facettes pour endiguer la résistance aux antimicrobiens

15. Le Vice-président du Conseil directeur a fait une petite introduction du sujet, suivi de la présentation du Dr José Orozco, représentant de l'Organisation Réaction contre la résistance bactérienne (ReAct) latino-américaine, qui a indiqué que malgré qu'il existe des connaissances et des progrès considérables sur la résistance aux antimicrobiens, ces derniers ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire d'adopter une approche holistique et novatrice, qui inclut des aspects sociaux, économiques, politiques, culturels et territoriaux, avec la participation active de la communauté et des soins de santé primaires. Il a souligné l'importance de construire une approximation distincte au problème de la résistance aux antimicrobiens, de comprendre les processus de détermination sociale et d'agir sur eux, de renforcer les connaissances et les outils techniques de communication et d'éducation, de construire des formes autonomes de participation communautaire et se fondant sur le travail en réseau, et de former et contribuer à la recherche de nouveaux antimicrobiens, non seulement avec la participation de l'industrie et de la communauté académique, mais aussi celle des autorités de réglementation.

16. Au cours des délibérations des États membres, ils ont mentionné l'importance de ce thème dans les pays et de l'élaboration de politiques régionales et sous-régionales. Par exemple, le CARICOM a récemment inclus dans sa politique le renforcement des mécanismes réglementaires et leur harmonisation, aligné sur les objectifs du Réseau panaméricain pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique (Red PARF), la formation de professionnels de la santé et l'acquisition de médicaments de qualité.

17. Les délégués ont également exprimé la nécessité d'élaborer des directives pharmaceutiques et des guides de prescription d'antimicrobiens aux différents niveaux (primaire, secondaire et communautaire), ainsi que de lutter contre l'automédication avec des interventions éducatives qui incluent les consommateurs, d'encourager la qualité des antimicrobiens et de réglementer la distribution d'échantillons gratuits par l'industrie pharmaceutique.

18. Les pays ont fait part de leur intérêt à ce que le Bureau sanitaire panaméricain les appuie dans la consolidation et le renforcement de leurs autorités réglementaires. Bien que de nombreux pays de la Région disposent d'une législation sur ce thème, il est nécessaire de partager les expériences des pays qui ont bien réussi à l'appliquer et l'exécuter. Il est également important de renforcer le développement de l'infrastructure pour le contrôle des infections au niveau hospitalier et communautaire. Par conséquent, il est nécessaire d'appuyer l'établissement d'un plan régional qui tient compte de tous les aspects mis en valeur ci-dessus.

Résultat des discussions sur les recommandations que mettront à exécution le Bureau sanitaire panaméricain et les États membres

19. La résistance aux antimicrobiens constitue une menace pour la santé qui a un coût socioéconomique élevé et qui requiert une réponse multisectorielle. Par conséquent, la fonction directrice du gouvernement est fondamentale pour le succès. Dans la pratique, cette gestion commence avec un cadre légal, politique et réglementaire qui englobe tous les aspects du cycle de l'utilisation des antimicrobiens, la surveillance de laboratoire de la résistance, et le contrôle des infections associées aux soins de santé. L'application de ce cadre doit se maintenir dans l'échange d'expériences réussies et de bonnes pratiques et la coopération entre les États membres.

20. Les États membres ont demandé au Bureau sanitaire panaméricain l'élaboration d'une stratégie régionale et un plan d'action pour endiguer la résistance aux antimicrobiens, qui guide les politiques et les plans d'opération nationaux et qu'elle soit présentée à la prochaine réunion des Organes directeurs.

21. Le présent document contient les résultats du travail réalisé par la table ronde et est soumis à la considération du Conseil directeur, afin que puissent être déterminées les prochaines mesures qui devront être prises dans les mois suivants pour confronter de manière efficace le défi pour la santé publique que représente la résistance aux antimicrobiens.